

RIZICULTURE INDOCHINOISE

Extension et développement de la culture du riz
in
PAUL DOUMER
SITUATION DE L'INDOCHINE
(1897-1901)

[276] Dans ce vaste grenier d'abondance pour le riz qu'est la Basse-Cochinchine, des centaines de mille hectares demeurent disponibles encore et dans les territoires plus élevés, caractérisés par les terres rouges fertiles (latérites) dites des Mois, de grandes superficies attendent l'implantation de cultures riches, tels que le tabac, le coton, la canne à sucre, les espèces à caoutchouc, etc.

[277] La superficie des rizières de Cochinchine, inscrites au rôle de l'impôt foncier, s'élevait, en 1898, à 1.107.471 hectares. Le rôle de l'impôt foncier, pour l'année 1900, porte cette superficie à 1.149.572 hectares et à 1.224.557 hectares en 1901 : soit une augmentation de 117.086 hectares en trois ans. Cette augmentation de superficie sous riziculture représente un accroissement de richesse globale de près de 15 millions de francs. Nos calculs, en effet, nous donnent, pour le rendement moyen de la rizière, à l'hectare, 2 tonnes, soit $2 \times 117.082 = 234.161$ tonnes de riz ; à 6 francs le quintal (2 \$ 1/2 — la piastre à 2 fr. 40) $234.161 \times 6 = 1.404.966$ francs. C'est dans les provinces de Tànan, Rac-gia, Gia-dinh, Gocong, Mytho, Bentré et Soctrang que la mise en culture de nouvelles rizières a fait le plus de progrès.

D'après un calcul basé sur les chiffres inscrits depuis 1888 aux registres de l'impôt foncier, l'accroissement annuel moyen des rizières en Cochinchine est de 30.500 hectares. Or, ce taux d'accroissement est actuellement dépassé. C'est ainsi que la seule province de Tànan, dont la superficie en rizière imposable est, pour 1900, de 42.000 hectares, inscrira au registre des impôts, pour 1903, une superficie de 70.000 hectares, en augmentation de 28.000 hectares pour deux années. L'administrateur de cette province a distribué aux indigènes, dans les dernières années, plus de 70.000 hectares de terre en concessions de 10 hectares seulement. Étant donné la rapidité avec laquelle ces petits concessionnaires défrichent leurs terres, il estime qu'au taux d'accroissement actuel, il ne faudra que cinq ans pour mettre en valeur la partie cultivable disponible de sa province. Cette superficie étant évaluée à 170.000 hectares, il y aurait donc, pour la seule province de Tànan, une augmentation de superficie de 34.000 hectares par an, acquise à la culture.

Ce chiffre est anormal. Il provient, nous le verrons plus loin, d'une activité agricole exceptionnelle dans cette partie de la Cochinchine qu'on appelle la plaine des Joncs. Néanmoins, cette activité se réveille sur d'autres points de la Colonie, telle la province de Sadec par exemple, où, en 1890, 11.300 hectares sont demandés en petites concessions par les indigènes. En 1901, 265 concessionnaires indigènes reçoivent, en Cochinchine, 18.000 hectares de terrains domaniaux en concessions gratuites, au-dessus de 10 hectares par unité. La plus forte de ces concessions atteint 2.223 hectares. En tout état de cause, et en ne prenant pour base des prévisions que le taux d'accroissement annuel de 30.500 hectares pour la Cochinchine entière, on peut prévoir que, de 1898 à 1903, les rizières de Cochinchine auront gagné en superficie 150.000 hectares (de 802.054 hectares en 1898, à 1.200.000 en 1903). En comptant un rapport moyen de 2 tonnes de riz à l'hectare, au prix minimum de 2 piastres et

demie le quintal, la production en riz de la Cochinchine serait augmentée, en supposant toute la superficie en culture, de 300.000 tonnes représentant une valeur marchande d'au moins 7 millions et demi de piastres, soit, au taux actuel de cette monnaie, (2 fr. 40) 18 millions de francs. Or, nous sommes en droit d'espérer un chiffre supérieur à ces prévisions.

Nous constatons un réel empressement des indigènes à solliciter ou à accepter les petites concessions, généralement de 10 hectares (maximum à accorder par les administrateurs de province) qui sont mises à leur disposition en retour des travaux de prestation qu'ils fournissent pour le creusement de canaux d'irrigation et de drainage. L'exemple très démonstratif nous en est donné dans diverses provinces et particulièrement dans la province de Tànan, déjà citée plus haut. Il y a quelques années encore, la plaine des Joncs, qui constitue une partie de la province de Tànan, était réputée inaccessible à la culture. L'acidité des terres sous des eaux stagnantes, la menace d'inondations permanente à cause de la disposition présumée en cuvette du terrain, l'absence de population etc., étaient considérées comme des obstacles presque insurmontables à la mise en valeur de cette région. Aujourd'hui, ces craintes sont reconnues chimériques. Depuis trois ans qu'il dirige la province de Tànan, l'Administrateur, M. Lagrange, a fait creuser, dans le seul canton de Moc-hoa, 60 kilomètres de canaux à l'aide de la main-d'œuvre prestataire indigène. Chaque prestataire pouvant obtenir un lot de 10 hectares sur [278] les bords mêmes du nouveau canal, la plupart profitèrent de cette sage libéralité de l'arrêté du 10 mai 1893, et ainsi se formèrent, en l'espace de quelques mois pour ainsi dire, et en plaine riche sauvage, des centres de population agricole nouveaux.

Les canaux creusés de cette façon à travers les basses dépressions de la Cochinchine, tout en remplissant leur but de voie de communication, agissent à la fois comme canaux de drainage et d'irrigation. Les terrains, auparavant noyés sous les eaux croupissantes, deviennent aptes à la culture du riz dès que ces eaux sont mises en mouvement. Le canal de Càu-an-ha, qui relie les deux artères commerciales les plus importantes de la Cochinchine, la Rivière de Saigon et le Grand Vaïco, a été terminé en 1900 et livré à la navigation. La longueur totale du canal est de 30 kilomètres, sa largeur ordinaire de 26 mètres et son fond de 3 m 50 aux plus hautes eaux et de 2 m aux plus basses mers. L'utilité de ce canal au point de vue agricole est de premier ordre. Il assure le drainage de la plaine de Càu-an-ha, vaste dépression marécageuse où les eaux s'amassent et croupissent pendant la saison des pluies. L'écoulement de ces eaux, assuré désormais par le canal, permettra le lavage de la terre et l'établissement d'excellentes rizières, irrigables même pendant les années de sécheresse. On peut espérer ainsi la mise en culture d'au moins 20.000 hectares, augmentant de 10.000 tonnes de paddy la production actuelle de la Cochinchine.

Les projets d'ouverture, en Cochinchine, de canaux nouveaux et d'amélioration des canaux déjà existants, soumis au Conseil supérieur de l'Indo-Chine dans sa session de 1900 et sanctionnés par cette haute assemblée, acquièrent ainsi une importance doublement grande, parce que, à l'intérêt de la réfection ou de la création de nouvelles voies navigables, s'ajoute celui de la mise en rapport d'immenses territoires encore incultes.

Cette remarque s'applique notamment aux projets d'ouverture des canaux de Bac-liêu à Càmau dans la province de Rac-liêu ; du Cai-lon à Càmau, passant de la province de Bac-liêu à celle de Rach-gia ; du Bassac au Cai-lon, allant de la province de Càntho à celle de Rach-gia.

Il y a là, vers les extrémités de la presqu'île cochinchinoise, de vastes superficies d'un sol alluvionnaire qui participe du régime marécageux de la plaine des Joncs mais qui, pareil à celle-ci, se transformera en terrain de culture au passage des canaux qui en régleront, dans une zone riveraine étendue, le mouvement des eaux. Telle encore sera l'action exercée par la réfection de l'arroyo commercial dans la plaine des Joncs, et la

création, dans la partie nord de cette plaine, des voies navigables destinées à l'établissement d'une ligne de navigation de Saigon à Phnom-penh, par Tànan et le petit Vaico.

En prenant pour base les chiffres cités plus haut pour le canton de Moc-hoa, dans la province de Tànan, le creusement des nouveaux canaux projetés dans les provinces de Bach-gia, Càn-tho et Rac-liêu, dont la longueur totale est approximativement de 130 kilomètres, permet d'espérer la mise en valeur de près de 150.000 hectares de terrains riverains, dans l'espace des premières années qui suivront l'ouverture de ces canaux. Il se peut que l'élément indigène de la population participe à cette mise en valeur comme il l'a fait si heureusement dans la province de Tànan ; mais il est à prévoir aussi qu'en présence du taux d'accroissement de la population indigène, de la pénurie relative de travailleurs, une période assez longue serait nécessaire pour que d'aussi vastes superficies fussent entièrement conquises par les petits concessionnaires indigènes. C'est dans ces conditions de disponibilité des terrains incultes, en Cochinchine, et de possibilité de leur mise en culture que l'élément colonisateur européen est appelé à intervenir. Nous y reviendrons plus loin.

L'Administration n'est pas seule, en Cochinchine, à poursuivre des travaux d'hydraulique agricole pour la mise en valeur de ses terres en friche. Le Tong-doc-Loc de Cai-bè, mort récemment, a fait creuser, de ses propres moyens, depuis quatre ans, plus de 100 kilomètres de canaux d'assèchement dans la partie de « la plaine des Joncs » riveraine du Mékong.

En Annam, une entreprise non moins importante est actuellement menée à bonne fin, dans la province de Phanrang, par le baron Pérignon qui continue l'œuvre commencée par le [279] défunt P. Vuillaume, en ouvrant, par un canal d'irrigation amorcé sur la rivière de Phanrang, une superficie présumée de 4.000 à 5.000 hectares à la culture du riz.

Divers travaux d'hydraulique agricole sont en cours d'exécution ou en voie d'achèvement dans d'autres provinces de l'Annam. Au Quang-ngai a été inauguré un canal d'irrigation qui desservira 400 hectares de rizières n'ayant jamais pu produire faute d'eau.

Au Quang-binh, l'étude du canal destiné à amener les eaux du Song-ba au canal de An-thai est achevée.

Au Tonkin, à la suite d'études faites en 1897, on est entré dans la voie de l'essai des irrigations par machine élévatoire dans les provinces de Hanoi, Bac-ninh et Hung-yên. Une convention, passée entre l'Administration et M. Bédât, en 1900, prévoit des travaux qui devront assurer l'irrigation de près de 7.000 hectares avec prévision de l'extension du système sur des territoires voisins plus étendus. Une autre convention, passée en 1899 avec M. Dessoliers, prévoit l'irrigation d'environ 7.000 hectares dans la province de Sontây. Enfin, l'Administration compte faire aboutir les travaux d'irrigation commencés dans les plaines de Kep et de Voi, dans la province de Bac-giang, et qui permettront d'obtenir une seconde récolte de riz sur une superficie de 4.500 hectares de rizières.

Ces projets ont déjà reçu un commencement d'exécution. Il convient de signaler, à ce propos, l'institution, en 1900, d'un service spécial d'études et de travaux d'hydraulique agricole à la Direction des Travaux publics du Tonkin.

Il est prévu, au budget local du Tonkin, pour l'exercice 1902, un crédit de 80.000 piastres (192.000 fr.) pour travaux d'irrigation et d'assèchement.

Pour le Tonkin, il est un autre fait d'une réelle portée sociale et économique. Grâce à la pacification complète, dans les dernières années, de régions telles que le Yên-thê, le Dongtriêu et de certains territoires limitrophes de la Chine, un grand nombre de familles indigènes, autrefois chassées de leur pays par les troubles de la lutte armée, sont revenues occuper leurs anciennes terres abandonnées, ou bien, trouvant intérêt à

accepter le métayage avec le colon européen, se sont installées sur des concessions auxquelles elles apportent une main-d'œuvre déjà expérimentée au travail de la rizière.

Des faits du même genre sont signalés par M. le Résident supérieur en Annam où, notamment dans la province de Hatinh, la superficie des terres cultivées augmente dans une proportion remarquable, de saison en saison, autour des villages situés près des montagnes. Il s'agit là, non de défrichements de terrains vierges, mais de la reprise d'anciennes rizières abandonnées à la suite des troubles dont le pays a été le théâtre, naguère. Dans telle région de la province, on peut estimer à 1 kilomètre au moins la largeur de la bande gagnée par les nouvelles cultures, depuis trois ans.

Les Riz de l'Indochine (*Les Annales coloniales*, 13 février 1915)

Par une très heureuse intervention, M. Ernest Outrey, député de la Cochinchine, d'accord avec la Commission des Douanes et les groupements coloniaux de la Métropole, vient d'obtenir de la Chambre des députés le rétablissement du régime antérieur pour les droits sur le riz et les paddys.

À l'ordre du jour de la séance du 4 février figurait en effet la ratification par une loi des décrets pris du 31 juillet au 3 décembre 1914 et ayant pour objet d'établir des prohibitions de sortie ou de suspendre les droits d'entrée sur diverses marchandises.

Ci-dessous, d'après le Journal officiel, les déclarations faites à la tribune par MM. Outrey et de la Tremoille.

M. Ernest Outrey. — Je désire appeler d'une façon toute particulière l'attention du Parlement sur les dispositions du décret du 19 novembre 1914, qui maintient la suppression complète des droits sur les paddys et sur les riz en paille (riz cargo provenant de l'étranger, dispositions qui ont pour résultat de peser lourdement sur le commerce d'exportation de l'Indochine et qui semblent, en conséquence, devoir être rapportées.

Cette année, la récolte est exceptionnelle et un télégramme, que je recevais hier, nous fait prévoir une récolte voisine de 1.500.000 tonnes. Je tiens donc à déclarer devant le Parlement, que l'Indochine française est bien en mesure de faire face à tous les besoins de la métropole. Ne pourrions-nous, en conséquence, nous approvisionner en Indochine, avant de nous approvisionner à l'étranger ? Je prie en tous cas le Parlement de retenir l'affirmation que je donne, ici, au nom des chambres de commerce, d'agriculture d'Indochine et de nos riziculteurs indigènes.

Je demande avec insistance à la Chambre d'étudier cette question avec toute l'attention qu'elle mérite, car elle peut avoir des répercussions considérables au point de vue économique et politique sur notre grande colonie d'Extrême-Orient.

Ne pourrait-elle également examiner s'il était vraiment, nécessaire, à la date du 19 novembre, et alors qu'un reconnaissait l'urgence, de rétablir en partie les droits sur les riz blancs et les riz bruts venant de l'étranger, de maintenir l'exonération complète des riz en paille et riz bruts de même provenance, et rechercher les raisons qui ont pu motiver une semblable mesure ?

Je tiens, en passant, à rappeler à la Chambre, que les droits frappant les riz étrangers ont été la contre-partie accordés à l'Indochine en échange de l'application du tarif général métropolitain, qui a eu, dans la colonie, une répercussion considérable, au point de vue économique.

Je sais que l'honorable rapporteur de la Commission des douanes a, de son côté, attiré l'attention du Parlement sur cette question. Aussi suis-je certain que le Parlement voudra bien l'examiner avec toute l'attention qu'elle mérite et avec le désir d'assurer en

France l'écoulement des riz français avant celui des riz provenant de l'étranger. (Très bien ! très bien !)

M. de la Trémoille, rapporteur de la Commission des douanes. — Messieurs, ainsi que vient de le dire M. Outrey, la Commission des douanes a été très vivement préoccupée de la situation faite à l'Indochine.

D'une part, elle subit une concurrence redoutable -sur le marché métropolitain, par suite de la suspension des droits de douanes supportés par le riz : elle ne peut plus lutter avec les importations de Birmanie, qui viennent en France à des conditions de transport infiniment moins onéreuses que celles qui frappent les riz venant d'Indochine.

D'autre part, notre colonie ne peut pas exporter à l'étranger les stocks de riz qu'elle possède parce qu'elle est soumise au décret prohibant la sortie des farineux alimentaires.

Votre Commission des douanes sera donc heureuse que le gouvernement veuille étudier le moyen de rétablir les droits supprimés. Elle ne peut insister davantage auprès de lui pour la raison suivante : [les riz sont, en effet, employés par l'agriculture pour la nourriture du bétail](#) et nous ignorons quelles sont les quantités nécessaires à nos agriculteurs pour faire face à tous leurs besoins.

Il appartient au gouvernement de se rendre compte si, les droits étant rétablis, notre colonie serait en mesure de nous fournir le riz nécessaire. On sait que l'exportation des riz d'Indochine donne lieu à des combinaisons financières multiples. Les exportations, en effet, payent comptant une partie du prix de la marchandise alors qu'ils n'en sont payés qu'à une date assez lointaine. Ils doivent, par suite, se procurer des disponibilités dans les banques ; disponibilités qu'il est très difficile d'obtenir en ce moment, surtout quand il s'agit de se procurer de l'argent destiné à l'Indochine, en raison des opérations du change colonial.

Nous croyons donc devoir demander au gouvernement de rechercher tous les moyens afin de donner satisfaction à notre colonie de l'Indochine, que nous voudrions voir conserver sa prospérité, en dépit, des circonstances.

Pain blanc ou pain bis

La question du blé devant le Sénat (*Les Annales coloniales*, 16 septembre 1915)

Nous avons déjà indiqué le sens des conclusions de la commission des finances, hostile aux dispositions votées par la Chambre pour le ravitaillement en blé de la population civile. Le rapport de M. Aimond ne fait que confirmer cette opposition.

Qu'il s'agisse du prix maximum, du blutage à 74 %, du monopole d'importation, de l'obligation des mélanges, le rapporteur du Sénat repousse le tout — en bloc et en détail. Les petits pains de M. Outrey ne trouvent pas grâce devant la commission sénatoriale alléguant que les autres farines, notamment celle de riz, coûteraient, à peu près le même prix que la farine de blé. M. Aimond reste même insensible à l'argument que nous pourrions payer en billets de banque la centaine de millions de riz nécessaire, alors que nous devrions payer en or, s'il s'agit de blé acheté à l'étranger.

Le Sénat suivra-t-il, sur tous les points, l'opinion exprimée par son rapporteur ? Il est permis de le prévoir. En tout cas, si l'on se rappelle que le premier projet sur les blés remonte au 18 février, on est en droit de déplorer que la solution, si urgente cependant, ne soit pas encore à la veille d'intervenir.

PAIN DE RIZ
(*Les Annales coloniales*, 23 octobre 1915)

À la séance de la Chambre du 15 octobre est venue la discussion du projet de loi, adopté par la Chambre des députés, adopté avec modifications par le Sénat, modifié par la Chambre des députés, modifié de nouveau par le Sénat, portant ouverture au ministre du Commerce, de l'Industrie, des Postes et Télégraphes, sur l'exercice 1915, de crédits additionnels aux crédits provisoires, pour procéder à des opérations d'achat et de vente de blé et de farine pour le ravitaillement de la population civile,

La Commission de l'Agriculture, par le rapport de M. Victor Borret, et la Commission du commerce, par le rapport de M. Marc Réville, ont donné des avis favorables.

Dans la discussion générale, M. Ernest Outrey prit la parole pour rectifier certaines déclarations erronées qui ont été formulées à la tribune du Sénat par M. Aimond, rapporteur général, lorsqu'il a parlé de la question des mélanges.

La question des paiements en or

Un des principaux arguments qui fut mis en avant lors de la discussion de cette question des mélanges fut la retenue d'or en France :

— Laissez-moi donc vous dire, expose M. Outrey, que ce n'est pas sans une certaine surprise que j'ai vu l'honorable sénateur M. Aimond contester que le fait de faire venir nos riz d'Indochine en France et de les transformer en farine pour entrer dans la panification aurait pour conséquence de nous permettre d'éviter l'exportation de notre or.

En, effet, voici ce qu'a dit M. Aimond à ce sujet dans la séance du 25 septembre :

« Au point de vue du change, qu'est-ce qui se produirait ? On ferait venir d'Indochine un million de quintaux de riz, c'est entendu ; mais cette colonie ne les exporterait plus aux Philippines ni au Japon, qui sont ses débouchés actuels. Elle est payée aujourd'hui en dollars, que nous recherchons, et qu'elle ne toucherait plus ; elle encaisserait des francs et des piastres.

Le problème est tout simplement déplacé. »

Autrement dit, M. le sénateur Aimond ne conteste pas que lorsque nous ferons venir du riz d'Indochine en France et que nous l'aurons employé pour la panification, nous n'évitions ainsi une sortie d'or de notre pays.

Mais, ajoute-t-il, si vous ne faites pas venir ce riz d'Indochine en France, que se produira-t-il ? Les riz restant en Indochine, vous les exporterez sur le Japon et sur les Philippines et il se produira alors une rentrée d'or en Indochine qui compensera celle qui aura lieu en France pour achat de blés à l'étranger. Il y aura donc, semble-t-il dire, équilibre entre cette rentrée et cette sortie d'or.

Eh bien, messieurs, j'ai le regret de constater que M. Aimond a été de toute évidence insuffisamment renseigné. Nos exportations importantes d'Indochine, celles qui comptent, ce ne sont pas celles qui s'effectuent sur le Japon ou sur les Philippines. Nous exportons évidemment du riz sur le Japon et également sur les Philippines, mais la grosse exportation, celle à laquelle nous faisons allusion, c'est l'exportation qui est destinée à la Chine. Or, l'honorable sénateur Aimond semble oublier que la Chine est un pays à étalon d'argent et que, par conséquent, le fait de faire sortir les riz d'Indochine pour les exporter en Chine n'a nullement, pour conséquence de permettre la rentrée d'une quantité quelconque d'or dans la colonie.

Par suite, l'argument que nous avons produit à ce sujet reste absolument entier.

Les transports et le fret

« D'autre part » dit l'honorable sénateur « les neuf dixièmes du riz apportés à Marseille arrivent dans des bateaux anglais. Ce fret intervient pour 30 ou 40 p. 100

-dans de prix de la matière rendue à Marseille, et il faut le payer en livres sterling. Le change jouerait encore. »

Ainsi, l'honorable M. Aimond affirme que les neuf dixièmes des transports du riz d'Indochine en France se font sous pavillon anglais. J'ai été quelque peu surpris de cette affirmation. Je suis resté trente ans en Indochine et vous me permettrez de rappeler que j'ai été gouverneur en Cochinchine. Or, j'ai pu, fort heureusement, constater que depuis quelques années, tous nos riz d'Indochine sont transportés en France sous pavillon français.

Abordant ensuite la question des prix, M. Outrey exposa avec -précision — invoquant, d'ailleurs, pour renforcer son argumentation, certaines paroles du ministre du Commerce lui-même, que des erreurs avaient été sur ce point commises dans le rapport de M. Aimond au Sénat ainsi que dans ce qui concerne la difficulté de reconnaître exactement la composition des farines mélangées. Il conclut en rappelant le texte d'un amendement précédemment déposé par lui-même et qu'il demande à la Chambre d'adopter :

Un décret rendu sur le rapport de M. le ministre du Commerce, de l'Industrie, des Postes et des Télégraphes, et de M. le ministre de l'Agriculture déterminera les farines qu'il sera permis de mélanger à la farine de froment pour la fabrication du pain, ainsi que les conditions dans lesquelles le mélange sera toléré, restant entendu que le pain mis en vente ne pourra contenir un mélange de farine, autre que de la farine de froment, supérieur à 5 p. 100.

L'intérêt national avant tout

La discussion générale reprenant, M. Outrey fut amené à faire cette déclaration :

— Je tiens à mon tour à déclarer qu'aussi bien le 8 août qu'aujourd'hui, je suis intervenu dans la discussion sans aucune préoccupation des intérêts de ma circonscription électorale : ma seule préoccupation était une préoccupation d'intérêt national. Il y a, en effet, une assurance que je n'ai pas donnée à la Chambre et que j'entends lui apporter à l'instant. C'est que je n'ai eu nullement, dans cette question, la préoccupation de la vente de nos riz d'Indochine ; je tiens à vous assurer que ces riz, nous sommes sûrs de les vendre, car nous avons toujours preneurs en Extrême-Orient. Si je me suis rallié à la proposition qui a été formulée par mes collègues, MM. Dariac, Cosnier, Marc Réville et Long, sur la question des mélanges, mes collègues me rendront cette justice que ce n'est pas moi qui suis venu leur demander de rendre le mélange obligatoire.

Quand la question a été posée devant la Chambre, j'ai voulu simplement intervenir pour faire connaître mon avis.

Je le déclare encore une fois, je ne me suis laissé guider uniquement, en la circonstance, que par une préoccupation d'intérêt national ; je n'avais pas celle fois — et cependant j'avais le droit de l'avoir — la préoccupation des intérêts de ma circonscription.

L'action immédiate

Enfin, le rapporteur général, notre éminent collaborateur Albert Métin, mit la question au point avec netteté, en disant :

— Si je rappelle brièvement ces dates, ce n'est pas pour introduire un exposé historique, ce n'est même pas pour dire que nous devrions trouver un moyen de faire abouti plus vite les lois de circonstances par l'accord des deux Assemblées et du Gouvernement (Très bien ! très bien !) ; c'est pour rappeler qu'en ce moment, la moisson étant faite depuis longtemps, les battages étant fort avancés, la récolte d'Amérique s'offrant, il est grand temps que nous disions aux producteurs, aux

consommateurs et aux intermédiaires sous quel régime nous allons les placer. Si donc nous pouvons adopter le projet tel qu'il revient du Sénat, nous devons le faire.

La question se pose de savoir s'il nous est possible de le voter sans renoncer définitivement à aucune des solutions que nous avons indiquées et surtout — car le Gouvernement a approuvé ce projet et s'est mis d'accord avec nous — sans priver le Gouvernement du moyen de recourir à ces solutions, si elles apparaissent nécessaires dans l'avenir. (Très bien.)

Il est bien entendu que dans ce débat, comme dans le précédent, nous resterons en dehors de toutes les questions théoriques. La commission du budget s'est placée au même point de vue que dans la dernière discussion, où elle vous disait :

« La question des achats de blé au dehors pendant la guerre ne donne pas matière à une discussion d'école. Il ne s'agit pas de savoir si on est pour ou contre la liberté commerciale au sens que la tradition donne à cette expression. En supprimant la liberté des mers, ce qui a fait augmenter le fret, en fermant une partie des marchés, ce qui a dérégulé les cours, la guerre a supprimé la liberté commerciale. » (Applaudissements.)

Nous resterons donc, comme dans le débat précédent, sur le terrain purement pratique de l'action immédiate et nous nous y cantonnerons. (Très bien !)

Il ne faut négliger aucune idée utile

Il examina les points litigieux, réfuta certaines erreurs, rappela les avis des commissions et conclut :

Nous demandons au Gouvernement de prononcer les paroles qui nous permettront tout en donnant à la production, à la consommation, au commerce, la charte qu'ils attendent, de conserver en réserve tous les moyens sur lesquels l'accord s'était fait entre lui et nous, et que nous reprendrons, si les circonstances l'exigent.

S'il confirme, comme nous n'en doutons pas, ses réponses en commission, nous vous inviterons à accepter la réalisation d'une grande partie de nos volontés, le reste faisant l'objet d'un simple ajournement. car nous n'entendons subir aucun renoncement. (Applaudissements.)

M. Ernest Outrey. — M'étant employé, en tout cas, à démontrer à la Chambre que l'argumentation de M. Aimond était erronée, sur quatre points principaux, je voudrais être certain que M. le rapporteur général et la commission du budget entendent rester sur le terrain sur lequel ils se sont placés lorsque la question est venue en discussion, le 8 août dernier. La commission du budget ne peut pas évidemment renoncer à son opinion primitive, aucun des arguments de M. Aimond n'étant susceptible de la modifier.

En conséquence, si M. le ministre déclare de son côté que le Gouvernement défendra ma proposition lorsqu'elle reviendra en discussion devant la Chambre, je suis tout prêt à la retirer, après avoir reçu sur ce point des assurances catégoriques et de la commission du budget et du Gouvernement.

M. le rapporteur. — Nous remettrons la discussion de tous ces points au moment où le nouveau rapport sera discuté. Dans ces conditions, vous ne vous opposez pas à la disjonction ?

M. Ernest Outrey. — J'accepte la disjonction, mais à la condition, je le répète, que le Gouvernement et la commission du budget me donnent les assurances formelles que je réclame.

L'avenir est réservé et les amendements seront repris

Après une nouvelle et importante discussion, à laquelle prirent part les ministres du Commerce et de l'Agriculture, M. Bedouce fit les déclarations suivantes, auxquelles M. Outrey se rallia :

Après ce qui a été dit par M. le ministre du Commerce, nous n'insisterons pas, mes amis et moi, pour faire voter la Chambre sur notre amendement. Mais il est d'une importance telle que la Chambre comprendra que nous ne pouvons l'abandonner.

Nous demandons qu'il soit renvoyé à la commission du budget avec mission pour celle-ci de veiller attentivement aux événements. Vraiment nous ne sommes pas sans inquiétude sur le jeu du monopole de fait. Nous vous remercions de l'établir parce qu'il aboutira au moins à l'une des fins essentielles que nous poursuivions : la baisse du pain.

Mais le rétablissement du droit de douane nécessaire pour assurer le monopole de fait risque de provoquer des mouvements et des flottements de cours que seule la réquisition réelle vous permettra de soutenir sur le marché.

Il valait beaucoup mieux le monopole de droit. En ces matières, il faut parler franc et net. Nous nous inclinons, car en ce moment, tout doit céder pour nous devant la nécessité d'agir, de réaliser, de faire pratiquement quelque chose. Mais vous veillerez avec attention et si les inquiétudes que nous vous signalons se réalisaient, je demande à la commission du budget et au Gouvernement de nous présenter un nouveau projet basé sur le monopole de droit, les mélanges et les solutions que les événements rendraient nécessaires.

À ce moment, nous ferions appel au Sénat mieux informé et converti par les événements. Si, dès maintenant, il avait bien voulu pousser son effort transactionnel jusqu'à s'inspirer des idées que la Chambre lui avait soumises, sauf à en modifier la forme, il n'eût pas été besoin de mettre en branle le mécanisme compliqué des réquisitions pour maintenir le prix du blé à 30 fr., et nous aurions conservé dans les caisses de l'État quelques centaines de millions d'or.

L'ensemble du projet de loi fut adopté après l'avoir été article par article.

M. Outrey, à la suite de la disjonction, déposa une proposition de loi qui sera rapidement votée.

Liste de quelques gros riziculteurs de Cochinchine
(*Bulletin de la chambre d'agriculture de Cochinchine*, avril 1916)

MM. Labaste, « Hélène-ville », Soctrang. — Gressier, Soctrang. — Lê-van-Mâu, Mytho. — Wambold, Cantho. — Michel-Villaz (Messageries fluviales), Saigon. — Lê-phat-An, Denis, Thuduc, Giadinh. — Guéry, rue Chasseloup-Laubat, Saigon. — Nguyễn-huu-Hao, 39, rue Taberd, Saigon. — Lê-phat-Tàn, rue Testard, Saigon. — Mézin, Cantho. — Alazard, Thot-not, Cantho. — Nguyễn-cao-Mân, Soctrang. — Beauville-Eynaud, Cantho. — Faure, Médéric, à An-Duc, Mytho. — Mgr. Mossard, vicaire, rue Richaud, Saigon. — Hergott Valentin, Culao-Gièn, Chaudoc. — Lê-quang-Hiên, dôc-phu-su, Sadec. — Isidore André, Rachgia et Cantho. — Jourdan André, Soctrang. — Ly-Lập Michel, 27, rue Duperré, Saigon. — Trân-khac-Nhuong, Baclieu. — Reynold Monnier, à Vung-liêm, Vinhlong. — Sambuc Henri, avocat, Saigon. — Lê-phat-Thanh J.-B., 29, rue Eryaud-des-Vergnes, Saigon. — Lê-van-Truoc, Soctrang. — Nguyễn-khac-Cân, Cangioc, Cholon.

COCHINCHINE
LA VIE ECONOMIQUE
La culture du riz
(*Les Annales coloniales*, 20 février 1925)

La riziculture, dont les produits alimentent la plus grande partie du commerce d'exportation de la colonie, s'est, en moins de 60 ans, développée d'une façon magnifique.

En 1868, 215.000 hectares de rizières furent cultivées, donnant 83.000 tonnes environ pour l'exportation. En 1922, le paddy mûrissait sur 1.846.000 hectares et l'exportation atteignait 1.200.000 tonnes. Enfin, les superficies consacrées à la culture du riz, lors de la campagne 1923-1924, ont été de 1.906.000 hectares et la production totale s'est élevée à 2.084.000 tonnes.

L'Administration, tout en travaillant à accroître l'étendue des rizières, s'est également attachée à améliorer la qualité des paddys et du riz par la sélection naturelle ou mécanique et la standardisation.

En 1913 était créée la station rizicole de Cantho ; depuis, de nouvelles stations ont été installées à Soctrang, Cailay et Vinhlong, Bacieu et Camau.

Pour la campagne en cours, les différentes stations rizicoles ont pu distribuer aux agriculteurs 113 tonnes de semences sélectionnées.

Des concours de paddys ont été institués en 1923 pour habituer les indigènes à n'employer que des semences de choix, en vue d'obtenir une production homogène, et de qualité supérieure. Le Gouvernement a également eu recours aux procédés mécaniques de triage des semences ; trente trieurs ont été commandés en France. En outre, deux usines de triage à grand rendement sont en voie d'installation à Mytho et à Cantho. Avec le concours des usiniers et exportateurs, on espère bientôt arriver à standardiser les riz de la colonie, de manière à leur permettre de concurrencer avantageusement ceux de l'étranger sur les marchés extérieurs.

La culture du riz (*Les Annales coloniales*, 20 février 1925)

Malgré les inondations du Bassac, du Mékong, des deux Vaïco et du Donai survenues à la suite de pluies excessives, en août 1923, la campagne rizicole 1923-1924 n'a pas été aussi franchement déficitaire qu'on aurait pu le craindre, les provinces maritimes, peu affectées, ayant donné une excellente récolte.

En définitive, l'année 1923-1924 a été moyenne. Malgré une diminution de près de 40.00 hectares de la superficie cultivée (1.797.137 hectares contre 1.835.210 en 1922-23), la récolte a été de 20.607.340 quintaux, très légèrement inférieure à celle de 1921-22, mais supérieure à celle de 1921-22 et égale à celle de 1920-21.

Ce résultat est d'autant plus satisfaisant que, malgré les circonstances défavorables, le rendement général moyen à l'hectare est supérieur à celui de l'année précédente (1.146 kilos contre 1.123).

Le meilleur rendement (1.750 kilos à l'hectare) a été obtenu dans la province de Bentré.

Les chefs de province sont unanimes à constater que les concours de paddys, récemment institués, donnent les plus heureux effets. Mais les résultats escomptés se dessinent sur une trop petite échelle pour augmenter sensiblement, pour l'ensemble de la Colonie, la valeur marchande des produits et surtout le rendement moyen à l'hectare, encore inférieur de 18 au rendement normal (1.400 kilos.).

Le commerce du riz et de ses dérivés, durant le premier semestre 1924, se rapporte presque tout entier aux quantités produites par la campagne 1923-24, les stocks ayant presque totalement été épuisés.

D'une façon générale, le marché a été très calme par suite de la faiblesse de la demande des pays acheteurs. Les arrivages de paddy de l'intérieur ont été, du reste,

peu importants, par suite de l'esprit de spéculation des détenteurs de grain qui escomptaient une hausse après écoulement des stocks du Hongkong.

LE RIZ
(*Les Annales coloniales*, 4 mars 1927)

L'Indochine vient au quatrième rang des pays grands producteurs de riz, mais elle s'inscrit au second rang, immédiatement après la Birmanie, pour les exportations de cette céréale. C'est dire toute l'importance que présente la question rizicole pour notre grande colonie d'Extrême-Orient.

D'après les statistiques officielles, les superficies cultivées en riz atteignaient, en 1925, plus de 5 millions d'hectares, ayant produit 5.762.000 tonnes de paddy, et se répartissant ainsi entre les divers pays de l'Union :

	Hectares	Tonnes
Cochinchine	1.870.000	1.990.000
Cambodge	530.000	651.700
Annam	925.000	954.000
Tonkin	1.267.000	1.816.300
Laos	460.000	350.000
	5.072.000	5.762.000

Mais ces chiffres sont inférieurs à la réalité.

M. Rheinhard, inspecteur des Colonies, avait déjà établi, il y a quelques années, que les chiffres officiels devaient être majorés de 25 % pour correspondre à la réalité. M. Cardot, chef du Service scientifique de l'Agence économique de l'Indochine, et M. Bournier, statisticien à la Direction des Affaires économiques, étaient arrivés, par des déductions différentes, à des conclusions analogues. On peut donc donner comme certain que la production annuelle de l'Indochine s'élève à 7 millions de tonnes de paddy, production approchant de très près de celle de la Birmanie et égalant probablement celle des Indes néerlandaises.

Chaque tonne de paddy donnant 660 kilos de riz entier et brisures propres à l'alimentation humaine, sans parler des issues, l'Indochine produit donc annuellement environ 4.620.000 tonnes de riz alimentaire, soit à peu près la moitié de la consommation de la France en froment.

Sur cette production de 7 millions de tonnes de paddy, 4.500.000 tonnes environ sont nécessaires à l'alimentation de la population.

Si l'on ajoute à ce dernier chiffre 350 à 400.000 tonnes de semences, 100 à 150.000 tonnes pour la distillation et autres usages, on arrive au chiffre global de 5 millions de tonnes de paddy absorbées par la consommation locale, et il reste pour l'exportation un disponible d'environ 2 millions de tonnes.

Une faible quantité seulement est exportée à l'état de paddy, tout le reste est usiné dans la colonie même et en sort sous forme de riz entier blanchi, de riz cargo, de brisures et d'issues, improprement désignées dans le commerce sous le nom de farines. Le riz entier blanchi constitue actuellement de six à sept dixièmes des exportations totales.

Voici, par périodes quinquennales, les moyennes des exportations annuelles de riz indochinois sous toutes formes depuis un quart de siècle :

1901 à 1905	858.340
1906 à 1910	1.153.596
1911 à 1915	1.150.927
1916 à 1920	1.297.441
1921 à 1926	1.449.954

On remarquera que ces exportations suivent, dans leur ensemble, une progression assez lente mais constante, sauf un léger fléchissement pour la période de 1911 à 1915, dû à deux récoltes déficitaires consécutives.

C'est principalement à Cholon, près de Saïgon, que se fait l'usinage du riz. Il existe là de nombreuses rizeries, appartenant pour la plupart à des Chinois, qui traitent chaque jour une moyenne de 5.000 tonnes de paddy et le livrent ensuite à l'exportation, sous forme de riz blanc, riz cargo, brisures et farines. Aussi Saïgon est-il l'un des grands marchés du riz en Extrême-Orient, et c'est par son port que sortent plus des 9/10 des riz exportés d'Indochine.

Les principaux acheteurs de riz indochinois ont été, en 1925, par ordre d'importance : les entrepôts de Hong-Kong (531.000 tonnes), le Japon (253.000 tonnes), les Indes néerlandaises (159.000 tonnes), la Chine (113.000 tonnes), les Philippines (81.000 tonnes) et les entrepôts de Singapour (53.000 tonnes).

Mais la part de l'Europe dans ces achats n'a pas dépassé 280.000 tonnes, dont 195.000 pour la France.

C'est qu'il faut bien le reconnaître, malgré son agréable saveur et ses excellentes qualités nutritives, le riz d'Indochine est peu recherché jusqu'ici sur les marchés d'Europe. On lui reproche surtout son manque d'homogénéité ; les Chinois qui détiennent en Cochinchine la plus grosse part du commerce et de l'usinage du riz, mélangeant les innombrables variétés de paddy cultivées dans ce pays, sans distinction de qualités ou de provenances, et les traitant telles quelles dans leurs rizeries, sans aucun tri préalable. On reproche également au riz d'Indochine de renfermer souvent une trop grande proportion de brisures et de grains jaunes.

Depuis assez longtemps déjà, l'administration s'est préoccupée de remédier à cette regrettable situation en améliorant par des mesures appropriées la qualité des riz indochinois.

C'est ainsi qu'en 1913, le gouverneur général de l'Indochine, M. Sarraut, prescrivit la spécialisation des stations agricoles et recommanda, pour la Cochinchine la création d'une station rizicole et d'un laboratoire de sélection des riz.

Ces mesures furent immédiatement suivies de réalisation, dont la guerre vint malheureusement entraver bientôt le développement normal. Néanmoins, le laboratoire de génétique et de sélection des semences de Saïgon et la station rizicole de Cantho commencèrent de travailler utilement dès 1916, et n'ont pas cessé, depuis lors, de donner les preuves les plus effectives de leur activité et de l'utilité de leur action. De nouvelles stations rizicoles furent successivement créées à Vinhlong Cailay, Bacieu, Soctrang, Gocong et Travinh ; deux autres stations, l'une à Cau-Han-Ha ; l'autre à Tan-Son-Nhut, sont, en outre, spécialement consacrées à des essais de culture du riz, la première en terrain acide, la seconde en terrain sec.

Les recherches de sélection génétique par culture pédigrée poursuivies au laboratoire de Saïgon sur plusieurs variétés locales ont déjà donné des résultats intéressants ; mais

cette méthode de sélection, la plus scientifique, assurément, et la seule qui procure des améliorations stables et presque définitives, ne donne son plein effet qu'au bout de plusieurs années. Aussi emploie-t-on concurremment, dans les stations rizicoles de Cochinchine, une méthode plus rapide qui consiste à trier d'abord mécaniquement les semences des variétés locales les mieux adaptées à la région, afin d'en rejeter les grains défectueux par leur poids spécifique, leurs formes et leurs dimensions, puis à éliminer soigneusement, dans les semis provenant de ces graines, tous les plants retardataires, chétifs malades ou peu conformes au type moyen de la variété en culture.

Répété plusieurs années de suite, ce procédé de sélection améliore rapidement les variétés locales, augmentant leur rendement tout en leur conservant leur rusticité, résultant de leur parfaite adaptation aux conditions du milieu ; de plus, cette sélection, à la fois mécanique et biologique, tend à rendre le grain plus homogène.

En présence des résultats déjà acquis, il est permis d'espérer que ces efforts conjugués de l'administration et des initiatives privées auront d'heureux effets au plus grand profit de notre commerce national et de la prospérité de notre belle colonie asiatique.

La formation d'un Syndicat de riziculteurs
(*Le Populaire d'Indochine*, 17 janvier 1930)

À quelque chose malheur est bon. Il a fallu que la Cochinchine traversât une mauvaise passe, que son commerce périclitât, qu'un financier trompât la vigilance de tout un Grand Conseil formé de gens pourtant compétents et avertis, pour que nous puissions constater que l'élite, la véritable élite de ce pays, ne se trouve pas seulement dans ses hommes politiques, mais aussi en ces honnêtes travailleurs que sont les commerçants, les industriels et les riziculteurs annamites.

Ainsi, la taxe de 45 % sur la sortie du riz qu'arrachait par surprise M. Diethelm aux membres du Grand Conseil a l'avantage de soulever cette nouvelle élite qui, voyant le danger que court le riz cochinchinois, comme un seul homme, barra la voie dangereuse sur laquelle va s'engager l'avenir de ce pays. Et, ainsi, une politique nouvelle se forme, elle est la meilleure, elle est seule bonne, car cette politique est la politique du riz. Celle que nous devrions avoir depuis longtemps.

Le 12 décembre dernier, à 10 heures, une réunion mémorable fut tenue par les hommes qui veulent demander la suppression de la taxe meurtrière de 45 % sur la sortie du riz. Au cours de cette réunion, ils décidèrent de créer le Syndicat des riziculteurs de Cochinchine. Un comité provisoire fut élu pour présenter les statuts du nouveau syndicat au gouverneur de la Cochinchine. Le comité était formé de la façon suivante :

Président : commandant Charles Pham-công Binh.

Vices-présidents : MM. Haasz et Luu-van-Lang.

Secrétaire : J.-B. Nguyễn-trung-Vinh.

Trésorier : [Susini](#).

Membres : MM. Bui the Xuong. Nguyễn-tanh-Liêm, Nguyễn-khac-Nuong, François Su, Jacques Lê-van-Duc, Benoit Lê-van-Chau.

Le comité provisoire, comme on le voit, est composé d'hommes remarquables par leur connaissance des besoins de ce pays et par leur pondération. Sous la présidence du sympathique commandant Charles Pham, nous sommes assurés d'avance, qu'il saura mener à bien la tâche qui lui est confiée.

L. P.

Vers un syndicat des riziculteurs
(*Les Annales coloniales*, 8 août 1931)

Un syndicat du riziculteurs est en voie de formation. Son but est l'étude des questions relatives à la culture et à la vente du riz et la défense des intérêts des riziculteurs.

Une première réunion, provoquée par MM. Gressier, Truong-Tan-Vi, Ngo Trung Tinh, les D^{rs} Tinh et Lan, a eu lieu.

LA CRISE

Ce que réclame l'Indochine
(*La Dépêche d'Indochine*, 30 septembre 1931)

Que réclame donc l'Indochine ?

L'Indochine réclame simplement l'institution d'un organisme de crédit à long terme et à faible intérêt.

L'Indochine réclame ce qu'on a accordé à l'Algérie, la Tunisie et le Maroc dès l'occupation française.

En Afrique du Nord, avant toutes choses, on s'est préoccupé de fournir aux colons des moyens de travail pas trop onéreux ; on a protégé l'indigène contre l'usure.

Ici, en Indochine, on n'a rien fait de tout cela.

Depuis soixante-dix ans d'occupation française, notre Administration a complètement négligé ce point de vue et colons français aussi bien que travailleurs indigènes ont été livrés pieds et poings liés aux usuriers de toutes races et de toutes couleurs.

Il a fallu à l'Indochine, pour vivre, avoir une effrayante vitalité.

Il y avait bien ici, depuis l'année 1875, un établissement financier privilégié, mais cet établissement, jusqu'ici, ignore totalement les colons riziculteurs et la riziculture.

Pas un riziculteur annamite n'a pu obtenir un sou de crédit de la Banque privilégiée.

Pas un colon ne fut aidé par la Banque de l'Indochine.

Et cependant, que d'admirables efforts individuels furent réalisés en ce delta cochinchinois !

Le début de la colonisation européenne date de 1895, à l'époque où des canaux furent creusés à main d'homme dans les plaines de l'Ouest, principalement à Cantho et à Soctrang.

Je ne parlerai pas de la tentative malheureuse de Naturel à Soctrang, je commencerai par son successeur, M. [Gressier](#), qui vint en 1895 s'installer en ce coin de Phuloc ou tout n'était encore que brousse, au milieu d'une population hostile.

Gressier débuta avec de bien maigres économies, après avoir racheté à tempérament la concession de Naturel. Que d'efforts et de privations pour transformer en rizières des terres en lesquelles l'eau douce faisait la plupart du temps défaut. De 1895 à 1920, Gressier fut totalement ignoré des banques.

Peu après Gressier, M. [Valère Guéry](#) s'installa dans la province de Cantho, sur le bord d'un petit canal, le Traët. Grâce à l'initiative de l'administrateur Marquis, un canal, le Xano, y fut creusé par la Compagnie de dragages Montvenoux. Il fallait à M. Guéry des capitaux pour mettre en valeur ses six mille hectares de concession. La Banque de l'Indochine lui refusa ces capitaux et il lui fallut s'adresser à une firme allemande, la maison Speidel, pour trouver les fonds indispensables.

Dans la même province s'installèrent, en 1890, M. Blanchet, ancien directeur des Messageries fluviales, ainsi que ma mère, le premier avec 2.400 hectares de concession, la seconde avec 800 hectares, sur les bords du canal Saintenoy. Ces terres furent mises en culture sans le moindre appui bancaire.

À la même époque, une concession de 3.600 hectares fut accordée à M. Fièvre à Soctrang ; celui-ci, n'ayant pas un sou de capital, dut renoncer à mettre ses terres en culture et les vendit quelques années plus tard à M. [Labaste](#).

Quelques fonctionnaires, M. Bec, M. Gros, obtinrent de petits domaines à Soctrang qu'ils mirent en culture avec leurs économies.

Quelques années plus tard, à Cantho, un canal ayant été creusé dans la région d'Omon, MM. Dejean de la Bâtie, de Balmann, vinrent s'y installer. Le premier avocat, le deuxième commis-greffier, y engloutirent toutes leurs économies.

Vers 1904, il y eut un *rush* ; nous vîmes s'installer MM. Isidore, Serrure, Eynaud, Belin, Sambuc, Gauvin. Sammarcelli, Puyt, les uns à Rachgia, sur le Xano, les autres à Cantho, sur le Saintenoy ou dans la région d'Omon.

Pour la plupart ce fut la ruine, car lorsqu'ils eurent englouti leurs économies, ils durent emprunter à des taux usuraires et, faute d'aide financière, cet admirable effort de colonisation échoua lamentablement.

Seuls échappèrent au désastre ceux qui vinrent s'installer plus tard, en des années meilleures, en profitant de l'expérience des aînés pour la plupart disparus. Seules survécurent de rares exceptions telles que Gressier et M. Valère Guéry qui avait bénéficié de l'aide de la maison Speidel.

Comment ces colons auraient-ils pu subsister en n'obtenant des capitaux qu'à 18 ou 24 % ?

Il aurait fallu, à cette époque, fournir aux colons, qui eurent le courage de s'installer, des capitaux à faible loyer et amortissables en quinze ou vingt années.

Malheureusement, aucun organisme de crédit n'avait été créé et les indigènes eux-mêmes travaillèrent la plupart du temps pour payer aux usuriers des intérêts **exorbitants**.

Il a fallu à ce pays une formidable vitalité pour ne pas périr étouffé par le poids des intérêts qui s'élevaient en moyenne à 24 et 36 %.

On peut dire que tout l'effort de mise en valeur de la Cochinchine a été réalisé sans que la Banque privilégiée y ait participé, car les deux millions d'hectares de rizières conquis sur la brousse le furent de 1895 à 1920, période durant laquelle la Banque de l'Indochine ignore systématiquement la riziculture.

Cet effort formidable, réalisé avec des capitaux dont le loyer était trop lourd, a épuisé la Cochinchine et c'est pourquoi toutes les rizières, toutes les propriétés foncières sont, à l'heure présente, grevées d'hypothèques au delà de leur valeur.

Il a fallu l'extraordinaire période de prospérité de 1920 à 1930 pour retarder la catastrophe.

Aujourd'hui, il a suffi d'une année déficitaire pour révéler le désastre. Le mal existait depuis longtemps à l'état latent, la mauvaise récolte de 1931 a provoqué la crise aiguë.

Il n'est qu'un remède à la situation : la création immédiate, urgente, du crédit à long terme avec un loyer de l'argent à 3 1/2 ou 4 %.

Au Maroc, on a distribué ainsi deux milliards de francs à 3 1/2 pour cent, c'est ce qui a permis son admirable essor. Pour ce pays neuf, moins riche que le nôtre, on a consenti dès les débuts les sacrifices indispensables.

Nous demandons qu'on fasse pour l'Indochine ce qui a été fait pour l'Afrique du Nord.

Henry de LACHEVROTIÈRE.

SAIGON
(*L'Avenir du Tonkin*, 27 mai 1932, p. 2)

Les riziculteurs. — Une délégation du Syndicat des riziculteurs, accompagnée du député de la Cochinchine, M. Outrey, a été reçue hier par le gouverneur général, M. Pasquier. M. Outrey a déclaré à M. Pasquier qu'après s'être rendu compte du bien-fondé des doléances des rizicultures, il demandait une dévalorisation de la devise indochinoise*. Le gouverneur général a répondu qu'il était opposé à toute dévalorisation monétaire. Sur l'instance du député de la Cochinchine, M. Pasquier a déclaré n'être pas opposé au principe de réunion d'une Commission monétaire. M. Outrey a demandé ensuite que la Colonie prenne à sa charge les frais d'envoi en mission en France de 3 ou 4 membres du Syndicat des riziculteurs. Le gouverneur général a suggéré aux délégués du Syndicat d'aller demander au gouverneur de la Cochinchine [Krautheimer] de réunir d'urgence le conseil colonial pour voter les crédits nécessaires à la réalisation de cette mission. Reçus par le gouverneur de la Cochinchine, ce dernier a refusé de réunir le conseil colonial avant d'avoir vu le gouverneur général.

COCHINCHINE
Saïgon
(*L'Avenir du Tonkin*, 11 juin 1934)

Au Syndicat des riziculteurs. — Saïgon, 9 juin : Le Comité du Syndicat des riziculteurs de Cochinchine, qui vient de renouveler son bureau, a élu président d'honneur M. Gressier, président sortant ; Président, M. Baille de Langibaudière ¹ et vice-présidents MM. Labasthe et le dôc-phu Vi.

COCHINCHINE
(*L'Indochine : revue économique d'Extrême-Orient*, janvier-février 1933)

Les Riziculteurs de l'Ouest ont tenu le 18 novembre à Cantho, la première assemblée générale de leur syndicat. M. Labasthe présida, assisté de MM. Baille de Langibaudière et Vo hieu Dê. Le bureau de l'association fut ainsi composé : président, M. Labasthe; vice-présidents : MM. J. Duclos et Huynh ngoc Nhuan; secrétaire général : Dr Nguyen-van-Kinh ; secrétaire-adjoint. : Huynh huu Dong ; trésorier : M. Antonin Emery ; conseillers juristes : M^{es} Idylle et Duong van Giao ; conseiller technique : M. J. Boy.

Des discours furent prononcés par MM. Labasthe, Huynh ngoc Nhuan, Idylle, Combout, de Lachevrotière, Lieu-quang-Kinh, Cao thieu Toan. Le Syndicat adopta une motion approuvant la lettre du conseil colonial à l'Association générale des producteurs de blé. Le 30 novembre, le Syndicat écrivit à M. Outrey en l'invitant à se rallier aux vues du conseil colonial.

LA CHINE TAXE LE RIZ ÉTRANGER
(*L'Indochine : revue économique d'Extrême-Orient*, novembre-déc. 1933, p. 132)

¹ Louis Baille de Langibaudière (Talmont-Saint-Hilaire, 1869-Saïgon, 1939) : médecin de l'Assistance médicale, maire de Saïgon (1933-1935), puis premier adjoint, ancien directeur de l'hôpital Drouhet de Cholon. Voir [encadré](#).

Le 18 septembre, les firmes chinoises de Cholon annoncèrent que le Gouvernement de Canton instituait un droit d'un dollar (55 cents d'Indochine) par picul de riz étranger entrant au Kouang-Si et au Kouang-Toung.

Depuis le début de juin, il était question de cette taxe mais on espérait qu'elle ne serait pas appliquée. Or le 16 septembre, les autorités de Canton, Swatow, Amoy prirent soigneusement note des quantités de riz importées et le paiement de la taxe fut ensuite réclamé.

La chambre de commerce de Saïgon intervint aussitôt auprès de M. Pasquier, lequel alarma M. Wilden, la Chambre de commerce chinoise de Cholon protesta auprès du gouvernement de Canton, mais tous les efforts furent vains. C'est si vrai qu'aujourd'hui, le bruit court que le Foukien va imiter Canton et que, paraît-il, depuis le 1^{er} décembre le ministre des finances de Nankin a institué une taxe de deux gold dollars par picul qui se superpose à Canton à la taxe d'un dollar chinois.

Le résultat ne s'est pas fait attendre : le riz n° 1 qui valait 3 p. 25 le picul au milieu de juillet et qui avait baissé à 2 p. 60 le 15 septembre s'effondra à 2 p. 35 le 20, puis à 1 p. 80 le 15 novembre. C'est donc le nhaqué qui paie (et au-delà : 80 cents de baisse pour une taxe de 55 cents) la nouvelle taxe qui est improprement appelée « dumping tax ».

il ne saurait en effet être question de dumping, même pour les riz de Bangkok et de Rangoon qui sont cotés en une monnaie dévaluée, car les prix pratiqués à l'exportation ne sont pas inférieurs, à ceux du marché intérieur, au contraire, étant grevés de droits de sortie.

Pour quelles raisons le gouvernement de Canton a-t-il institué cette taxe ?

Les raisons semblent être multiples :

1° Les producteurs de riz du Sud de la Chine se plaignaient de l'avilissement, occasionné par l'entrée à bas prix de riz étrangers ;

2° Les riziculteurs du Kouang-Si, Wuhe, Anhwei et Hunan seraient à même d'exporter du riz vers Canton avec des cours un peu supérieurs et une préférence sur les riz étrangers ;

3° La Birmanie et le Siam jouissent de monnaies dévaluées et la Chine désire d'autant plus se défendre contre de telles nations que certains pays — la France en particulier — font peser une surtaxe douanière de change sur ses marchandises.

4° Canton est engagé dans une grosse affaire d'import de blé américain. Plus cher que le riz, ce blé ne pourrait entrer qu'en relevant les prix du riz.

5° L'accord douanier sino-indochinois n'est toujours pas signé et la taxe donne à la Chine un bon moyen de discussion lui permettant d'obtenir des compensations intéressantes.

On ne saurait donner tort à la Chine, car, en agissant ainsi, elle ne fait qu'imiter l'exemple de la France qui lui montra cyniquement ce chemin dangereux.

En 1927, M. Kircher, directeur des Douanes de l'Indochine, fit adopter un tarif douanier qui faisait peser des droits énormes sur les marchandises chinoises entrant à la colonie. Les vins parfumés étaient taxés à 1.600 francs l'hectolitre contre 68, les sauces chinoises à 300 francs le quintal contre 17, la porcelaine à 1.200 fr. contre 135, les papiers chinois à 1.200 contre 102, les pétards à 1.600 contre 204 francs.

On chuchotait, à l'époque, qu'il s'agissait seulement de se donner des armes pour obtenir du Céleste Empire des avantages substantiels en faveur des produits indochinois et français.

Malheureusement, les négociations engagées à Nankin n'aboutirent pas et le tarif Kircher fonctionna comme une guillotine. Les entrées de pétards chinois tombèrent de 1.519 t. en 1928 à moins d'une tonne en 1930, celles de porcelaine de 1.800 à 2 tonnes, le thé de 2.313 t. à 21 tonnes, le papier de culte de 2.651 t. à 0, le vermicelle de 3.900 à 74 tonnes.

Cependant les exportations indochinoises en Chine n'avaient pas baissé dans les mêmes proportions.

Voici en effet les exportations de riz indochinois en Chine (Hongkong compris) :

1925 : 643.910 tonnes ; 1926 : 885.632 tonnes ; 1927 : 941.280 tonnes ; 1928 : 646.342 tonnes ; 1929 : 666.619 tonnes ; 1930 : 566.091 tonnes ; 1931 : 408.735 tonnes ; 1932 : 548.886 tonnes.

Voici comment se présentent les relations commerciales de la Chine (compris Hongkong) et de l'Indochine depuis 1925 :

	Exportations indochinoises en Chine 1.000 fr.	Importations chinoises en Indochine 1.000 fr.
1925	889.962	422.741
1926	1.813.154	757.657
1927	1.403.511	713.080
1928	1.031.712	721.199
1929	1.025.950	576.240
1930	765.397	223.842
1931	413.174	170.586
1932	394.880	128.442

Ce petit tableau est très instructif. Il montre de quelle qualité exceptionnelle est pour l'Indochine le marché chinois et de quelle sollicitude il méritait qu'on l'entourât. Jusqu'en 1930, la Chine achetait à l'Indochine en gros deux fois plus qu'elle ne lui vendait, tantôt un peu plus, tantôt un peu moins ; en 1930, la proportion monte à trois fois. Il eût fallu alors se méfier. Nous sommes à l'époque du « donnant donnant » et une telle situation ne pouvait manquer d'entraîner des mesures de rétorsion.

Ces mesures, les voici ; elles ne doivent surprendre personne. Ce qui nous surprend au contraire, c'est que les Chinois aient attendu cinq ans pour répondre à la provocation impudente de 1927. Cinq années pendant lesquelles les corps élus de Cochinchine auraient dû alerter le gouvernement métropolitain... s'ils n'avaient pas préféré rompre des lances contre le moulin à vent de la « déstabilisation ».

[Les mauvais serviteurs de la France et de l'Annam](#)
(*La Tribune indochinoise*, 4 décembre 1933, p. 1, col. 1-2)

Ainsi donc, grâce à la Grande Presse Métropolitaine (attention typos, n'oubliez pas de mettre trois majuscules), la France sait maintenant que « l'Indochine donne au monde asiatique le spectacle reposant du calme parfait et des bienfaits de la vie bon marché conséquence de la réforme monétaire qu'a donné à la Colonie l'étalon or. »

.....

À cette affirmation tendancieuse, nous ne trouverons pas meilleure réponse que les passages suivants extraits de deux documents dus à la plume des représentants des deux branches les plus importantes de l'activité économique de la Cochinchine et, par conséquent, mieux qualifiés que quiconque pour parler de la situation économique de ce pays : l'un est un télégramme de M. Chêne, président de la chambre d'agriculture de la Cochinchine aux délégués de cette honorable Compagnie au Grand Conseil des intérêts économiques ; l'autre est une lettre adressée par M. Lacaze, président de la chambre de commerce de Saïgon à M. Gannay, inspecteur de la Banque de l'Indochine.

« On signale de l'intérieur de la Cochinchine, dit M. Chêne, que des cours du paddy sont de dix huit cents la mesure de quarante litres. Ces cours déficitaires sont tels que nous craignons, pour certaines parties du Transbassac, l'abandon de la récolte sur pied. Les cultivateurs seront définitivement ruinés si le gouvernement ne vient pas à leur aide. »

De son côté, M. Lacaze écrit en ces termes à M. Gannay :

« Dès votre retour à Saïgon, votre grande expérience vous a certainement permis de constater, mieux que vous n'aviez pu le faire de loin à la lecture des rapports qui vous étaient transmis, que la situation s'est nettement aggravée au cours de ces derniers mois et que la colonie en arrive, après trois ans de lutte contre l'adversité économique à se débattre dans une véritable détresse.

.....

Tribune indochinoise

Pour la première fois,
le Syndicat des riziculteurs de l'Ouest s'est réuni à Càntho
(*Le Populaire d'Indochine*, 20 novembre 1934)

Dimanche matin, à neuf heures, sur la convocation de M. Labasthe, président du comité provisoire, le Syndicat des riziculteurs de l'Ouest s'est réuni au siège de la Mutualité agricole de Càntho.

De nombreux Saïgonnais assistaient à la réunion. On signalait la présence de MM. Baille de Langibaudière, président du Syndicat des riziculteurs de Saïgon ; Combote, Susini, membres de la Chambre syndicale ; Bec, riziculteur, etc.

M. Labasthe inaugura la séance, par un long discours, où il exposa les buts du syndicat.

Après avoir tracé un tableau assez sombre de la situation, il préconisa la solidarité et l'action.

Le discours de M. Labasthe fut résumé par M. le conseiller colonial Nhuan, vice-président.

M. Idylle définit le rôle des syndicats.

M. Combote attaqua la question du prix de revient du gia de paddy, protestant contre un riche propriétaire de Baclieu qui avait indiqué le chiffre de 0 \$ 27 comme prix de revient du gia.

On accuse le propriétaire en question d'avoir répondu un peu à l'improviste aux gouverneurs mais l'on croit savoir qu'il a reconnu avec une parfaite loyauté que ce prix de 0 \$ 27 comprenait exclusivement le coût de la main-d'œuvre, mais qu'il avait omis d'y ajouter les impôts, les avances perdues, l'intérêt de l'argent, le prix du bétail, etc.

La séance fut levée vers midi.

Cette première réunion augure de la grande vogue du nouveau syndicat créé dans le centre rizicole le plus important de la Cochinchine.

REVUE DE LA PRESSE DE COCHINCHINE

Donner et recevoir

Qui paie ?

Le Transbassac

(*L'Avenir du Tonkin*, 18 octobre 1938)

La situation semble assez confuse, pour ne pas dire troublée, dans le Transbassac. Aucun communiqué officiel n'en a touché le moindre mot.

La Presse de Cochinchine a été moins réservée et a laissé sous-entendre que le mal pourrait bien s'aggraver. M. le gouverneur de Cochinchine, toujours actif et qui n'en est pas à un déplacement près, est parti pour l'Extrême-Ouest, et l'Opinion d'écrire :

Donc, accompagné de techniciens, M. Pagès est parti en tournée vers l'Extrême-Ouest et le Transbassac.

Il n'est pas douteux que la visite du chef de la colonie pourra avoir d'heureux effets dans ces provinces actuellement troublées, si les problèmes d'irrigation, de lutte contre les diverses calamités qui frappent la rizière et de sécurité sont résolument abordés et si des mesures efficaces sont prises.

Les journaux sont remplis depuis quelques jours d'informations selon lesquelles la faim serait la cause principale de l'agitation : les manœuvres de chambardeurs communistes, toujours prêts à exploiter les moindres incidents, auraient aussi leur part dans la situation actuelle du Transbassac.

Il est difficile, avant que de plus amples renseignements soient parvenus, d'attribuer à l'une ou l'autre cause les troubles auxquels M. Pagès veut s'efforcer de mettre fin.

Dans tous les cas, la présence à ses côtés, dans ce voyage, de MM. Arnoux, chef du service de l'Hydraulique agricole, et Nicolau, ingénieur en chef des Travaux publics, semble indiquer le désir du gouverneur de donner satisfaction aux colons annamites ou français, qui réclament vigoureusement une active politique de canaux ; le voyage des techniciens de l'Agriculture pourrait aussi apporter les remèdes nécessaires aux « plaies d'Égypte » dont souffrent les rizières les plus riches d'Indochine qu'il faut débarrasser des chenilles, tiem et autres agents de destruction du paddy.

Il va sans dire que nous souhaitons vivement voir réalisées les améliorations que réclament les producteurs.

Nous n'oublions pas et nous voudrions que le Gouvernement général ne l'oublât pas que, sur les 1.500.000 tonnes de riz exporté par l'Indochine, la Cochinchine en fournit un million de tonnes environ. De ce million de tonnes, le Transbassac est le principal producteur, d'abord par la richesse de ses terres, ensuite parce que le riz produit par les autres provinces cochinchinoises est consommé presque en entier sur place. Surtout lorsque ces provinces possèdent de grosses agglomérations industrielles ou commerciales.

On sait qu'un des postes des recettes les plus substantiels du Budget général est celui de la taxe à l'exportation du riz qui se chiffre par 5 ou 6 millions. Et il apparaît immédiatement que le Transbassac fournit environ quatre millions de ce beau denier au Gouvernement général.

Or, si un pékin quelconque avait parmi ses propriétés, une terre capable d'entrer pour une telle proportion dans sa richesse, il est bien évident que cette « terre élue » connaîtrait ses soins les plus attentifs, afin qu'elle soit en état de produire plus encore, de l'enrichir mieux. C'est la fable de la poule aux œufs d'or et le Gouvernement général se soucie fort peu que cette « poule » soit atteinte du choléra, de la pépie ou autres infortunes.

C'est cela que nous entendons souligner pour montrer, une fois de plus, qu'un problème simple pour l'individu devient, lorsque l'État, avec ses principes actuels, en est saisi, un insoluble rébus.

Le riz exporté vient du Transbassac. Que le Budget général donne à cette région de la Cochinchine des canaux, de l'hygiène dans sa culture, de la sécurité pour sa main-d'œuvre et ses colons et c'est lui-même que, ce faisant, il enrichira par un produit de la taxe accru. C'est clair.

*
* *

On a faim dans l'Extrême-Ouest ? Les colons refusent des avances de riz aux ta-diens ?

Ici encore, on peut expliquer cette lamentable situation en considérant une des mesures prises par le Gouvernement général pour lutter, paraît-il contre l'usure.

Naguère, le colon faisait des avances de riz ou d'argent à ses fermiers, et malgré les défections de bougres qui disparaissaient lorsque la récolte était mauvaise, il y retrouvait à peu près son compte, dans l'ensemble, car la malhonnêteté n'est pas, quoi qu'on dise, un principe naturel chez le ta diên.

Aujourd'hui, grâce au fameux arrêté, une avance n'est admise, homologuée, que si elle est faite par devant un fonctionnaire.

Or, surtout dans l'Ouest, pour atteindre une délégation ou un chef-lieu, il faut, très souvent, faire un voyage de 24 heures en sampan, autant pour regagner sa maison.

Et l'on comprend que les colons ne veuillent pas perdre deux jours pour avoir le droit de prêter vingt piastres-argent ou paddy à leurs fermiers, sous prétexte qu'ainsi, ils seront garantis. Et quelle illusoire garantie ! Essayez donc, si, malgré le visa du fonctionnaire, le débiteur se dérobe, de demander à l'Administration de se substituer à son défaillant « protégé » ; vous verrez en quelle monnaie elle vous paiera.

Alors, au lieu d'avancer du riz ou de l'argent avec libéralité aux ta-diens, les colons opèrent une compréhensible sélection et ne viennent en aide qu'aux fermiers qu'ils connaissent bien et dont ils savent l'honnêteté, ce qui les dispense de déplacements coûteux et de simagrées administratives.

Le résultat final ? Tel colon, qui dispose de cent hectares, n'en exploite que 70 ou 80 mis en valeur par des fermiers sûrs. Le reste est laissé à l'abandon.

Voilà comment le Gouvernement général encourage la riziculture.

Lorsqu'une contrée lui rapporte quatre millions de piastres il ne fait, pour la maintenir en bon état de rendement, que des efforts au compte-gouttes.

Et si le colon veut aider les fermiers, donner de quoi vivre au plus grand nombre possible de travailleurs, le Gouvernement général jette en travers de ce mouvement humain, un règlement draconien autant qu'inutile en définitive.

Et l'on voudrait nous faire croire que cela c'est de la grande politique coloniale.

Merci bien !...

O.

RIZICULTURE INDOCHINOISE (1945-1948)

Éviction des riziculteurs français
Faibles rendements
Condition misérable des ta-diên

Constatations et impressions

Le premier contact de M. Cédile avec l'Ouest Cochinchinois
(*Le Journal de Saïgon*, 22 novembre 1945)

L'heure tardive à laquelle s'est terminée hier la conférence de presse tenue à la D.G.I. ne nous a pas permis de donner un compte rendu détaillé des déclarations faites par M. Cédile, commissaire de la République en Cochinchine, aux journalistes français et étrangers. Les impressions rapportées par M. Cédile de son premier contact avec l'Ouest cochinchinois récemment occupé par nos troupes méritent cependant qu'on s'y arrête plus longuement ; les voici donc telles qu'elles nous sont transmises par l'A.P.F.I.

« C'est la première fois, dit M. Cédile, que je visitais une assez grande partie du territoire cochinchinois. Avant tout, je tiens à exprimer la surprise agréable que j'ai ressentie en voyant l'immense effort français dans ce pays.

Je connais toutes les colonies françaises d'Afrique, d'Amérique et une grande partie de celles d'Asie. En outre, j'ai voyagé dans de nombreuses colonies étrangères, eh bien, je n'ai jamais vu un territoire colonial aussi bien occupé que l'est le Sud-Ouest cochinchinois.

Dans aucun pays colonial du monde, les populations n'ont à leur disposition, pour prendre au hasard deux types de bâtiments, autant d'écoles et d'hôpitaux que j'ai eu l'occasion d'en voir au cours de ma tournée.

Ainsi, à Vinhlong, j'ai vu un hôpital et une école qu'on peut estimer être modèles. Et j'insiste sur le fait que l'école ne servait qu'à des enfants annamites et qu'à l'hôpital, un Français était soigné en moyenne par an sur 1.000 Annamites.

Ceci vous fera comprendre combien le Viêt-Minh répand l'erreur quand il déclare que les Français n'ont jamais rien fait pour les Annamites.

Sur le plan militaire, poursuit le Commissaire de France, nous faisons une occupation aussi douce que possible, aidés par des Annamites qui nous sont favorables. Dans les villes que les troupes françaises occupent l'Administration tend aussi vite que possible à ramener une vie normale. Ainsi nos troupes ont-elles distribué du riz et du sel, à titre gratuit même, pour les Annamites dépourvus de ressources, afin qu'une situation aussi proche que possible de celle qui existait avant guerre puisse revenir.

Certes, les bandes de pillards du Viêt-Minh sont encore dans le pays. Elles entourent les points occupés par nos troupes et parfois même les attaquent ; aussi souvent qu'il est possible, nous attaquons les bandes du Viêt-Minh là où elles sont embusquées.

Là bas comme ici, nous avons pu constater qu'il s'agissait de simples troupes de brigands. La masse du peuple ne demande qu'à revenir auprès de la France, à la vie qu'elle menait auparavant.

Ces bandes, insiste M. Cédile, ne règnent que par la terreur. Un peu partout, des tribunaux du peuple fonctionnent et les gens traînés devant ces juridictions d'assassinat sont jugés sans appel et sans moyen de défense. La sanction habituelle est la mort par éviscération après quelques minutes de jugement.

Les forces françaises recherchent les otages annamites emmenés par les bandits du Viêt Minh. Sont otages en fait tous ceux qui ne sont pas des pillards et des pirates. Nos troupes mettent tout en œuvre pour que ces éléments sains de la population ne soient

pas assassinés. Il va de soi que courir après le pirate sur les diguettes, dans la chaleur moite des jours qui viennent de s'écouler, demande de la part des troupes un grand effort.

Nos soldats et nos marins, note le commissaire de la République, n'ont pas eu le moindre repos depuis plusieurs semaines et j'admire l'effort physique qu'ils ont dû fournir, effort physique le plus important peut-être qu'ils ont fait depuis la guerre.

Avec nos troupes viennent les cadres de l'Administration. Immédiatement, ils se mettent au travail et déjà les Annamites reviennent prendre leur place dans les bureaux de province. Ainsi, à Mytho, samedi dernier, 70 fonctionnaires annamites avaient repris leur travail.

Un peu partout, les anciens tirailleurs et gardes civils reviennent et apportent leur concours au maintien de l'ordre. Des partisans armés sont recrutés et assurent la garde des villages. »

À propos de l'Administration provinciale, M. Cédile annonce qu'une innovation importante vient d'être réalisée :

« Nous avons mis en place trois chefs de provinces annamites. Sans vouloir attendre plus longtemps, j'ai voulu montrer que la France entendait appliquer le statut libéral promis par la déclaration du 24 mars.

J'ai la plus grande confiance dans l'issue et les rapides résultats de la lutte entreprise contre les éléments de trouble. Grâce à l'aide que les Annamites eux-mêmes nous apportent, la situation des provinces redeviendra rapidement normale. »

[Politique de la terre brûlée]

Malheureusement, au point de vue économique, le rétablissement est beau coup plus lent. Les bandes du Viêt-Minh ont effectué des destructions importantes qui paralysent la vie économique et surtout les transports ».

Long-Xuyên a été incendié sous les yeux même du commissaire de la République qui, à bord de l'avis « Annamite », croisait sur le Bassac. Le centre européen de cette ville qui est encore sous le contrôle du Viêt-Minh a été en quelques instants la proie des flammes. Neuf foyers ont, en effet, d'un seul coup pris feu. À Vinhlong, M. Cédile a, au cours de visites de maisons de la ville, vu quelle était la technique des incendiaires qui permet rapidement au feu de s'étendre.

D'autre part, un peu partout, des bacs, des jonques et des embarcadères sont rendus inutilisables. Les routes et les ponts sont coupés. Dans certains endroits, même la récolte mûre est incendiée. Nous nous trouvons donc devant une véritable politique de « terre brûlée ».

De ce fait, la vie économique sera longue à redevenir normale.

C'est là un des problèmes les plus importants pour le proche avenir.

La récolte s'annonce favorable dans tout le territoire cultivé qui atteint 100 % le long du Bassac et seulement 30 % vers Camau. Cependant, eu égard aux destructions, la récolte sera largement déficitaire par rapport aux années précédentes. D'où un certain nombre de difficultés [qui] seront rencontrées pour exporter du riz de Cochinchine vers le Tonkin ou même à l'étranger comme cela avait lieu précédemment. Un point reste réconfortant : l'attitude des riziculteurs.

« J'ai eu le grand plaisir de retrouver chez les riziculteurs français, déclare M. Cédile, le même esprit que chez les planteurs d'Afrique. Accompagnant l'armée comme interprètes ou comme volontaires de la libération, ces hommes font déjà des plans pour remettre en route les installations ruinées. Ils ont une confiance émouvante dans l'avenir. »

Dans l'ensemble, le commissaire de la République rapporte de sa tournée dans l'Ouest une impression optimiste et réconfortante.

Riziculteurs et planteurs
se sont réunis hier

Ils posent les assises d'une Fédération de leurs syndicats
(*Le Journal de Saïgon*, 19 décembre 1945)

Saïgon, 19-12-45 (APFI). — Les agriculteurs de Cochinchine, français et annamites, sont venus nombreux à la réunion provoquée par MM. Mariani et Peysson, président et membre de l'ancienne chambre d'agriculture, réunion dont l'ordre du jour n'avait pas été communiqué aux intéressés.

Il s'ensuivit un certain malaise que tout le monde regretta profondément.

M. le commissaire de la République pour la Cochinchine avait bien voulu honorer cette séance de sa présence.

Priront tour à tour la parole MM. Mariani, Peysson, Boy, Luciani, M^e Lambert, de Lachevrotière, Le Bret, Conty, etc., etc.

M. Cédile, après avoir écouté les uns et les autres, leur a répondu en toute objectivité, dans les limites imposées cependant par les conjonctures actuelles.

M. Guillemet, président du Syndicat des Planteurs, a fait la synthèse des diverses interventions et a demandé que le Comptoir du Caoutchouc fasse le nécessaire pour régler aux hévéaculteurs le reliquat du caoutchouc déjà livré et pour effectuer la ristourne qui leur revenait de droit. Il a souligné ensuite la situation précaire des riziculteurs qui, depuis 1941, avaient eu à souffrir du maintien systématique des prix du paddy à un cours très bas, alors que la cherté de la vie croissait du simple au quadruple et que le prix du riz était fixé à un taux élevé et ce, au seul bénéfice des transformateurs, des courtiers et des intermédiaires. Le résultat d'une telle politique a été l'abandon de grandes superficies de rizières et le mécontentement général parmi une population qui vit de la riziculture dans la proportion de 85 %.

« Les planteurs auraient certainement subi un sort semblable, ajoute-t-il, s'ils n'avaient pas eu la chance d'avoir des défenseurs dans la métropole même »

De vifs applaudissements entérinèrent cette critique justifiée de la politique économique instaurée ici depuis 1941.

M. Bec, président du Syndicat des riziculteurs, a évoqué les cruelles épreuves du moment qui touchaient à la fois et en même temps les planteurs et les riziculteurs.

« Le lendemain, pour nous tous, a-t-il ajouté, devient une anxieuse interrogation ».

À son avis, « pour trouver une consolation à ces épreuves, pour aider notre volonté non seulement d'efforts mais de pouvoir, il n'y a qu'une solution : c'est de faire l'union parfaite de tous les agriculteurs, par l'entr'aide et dans la solidarité ».

Il a conclu en demandant que soit mise à profit la réunion de ce soir pour poser les premières assises d'une Fédération solide et puissante de tous les Syndicats des Agriculteurs de Cochinchine.

De longs applaudissements saluèrent cette intervention qui situait le problème sur son plan réel et lui apportait la seule solution rationnelle.

M. Peysson donna ensuite lecture du vœu suivant :

« Les agriculteurs de Cochinchine, réunis pour la première fois depuis si longtemps, adressent à notre libérateur et chef du gouvernement, le général de Gaulle, l'hommage de leur reconnaissance émue et de leurs sentiments les plus respectueux et les plus dévoués.

« Ils font pleine confiance aux chefs qu'il a désignés pour rétablir au plus tôt l'ordre et la souveraineté française en Indochine. Ces chefs peuvent compter sur la collaboration la plus franche et la plus cordiale de tous les agriculteurs de Cochinchine ».

Ce vœu fut adopté à l'unanimité et avec enthousiasme.

Les attaques des Viêt-Minh dans l'Ouest-Cochinchinois
(*Le Journal de Saïgon*, 25 novembre 1946)

Trois riziculteurs français bien connus dans l'Ouest-Cochinchinois, MM. Abalain, Guillaumet et Hénaff, nous ont donné hier d'intéressants renseignements sur la situation dans la région Bac-lieu-Camau.

La maison de M. Abalain à Phong-Thanh a été l'objet d'une attaque en règle dans la nuit du 19 au 20 novembre par une bande armée composée d'au moins 300 individus. Elle a duré environ trois quarts d'heure.

MM. Guillaumet et Hénaff qui sont installés dans le voisinage de M. Abalain sont également d'accord pour dire que le terrorisme règne en maître dans ces régions.

Alors qu'il était à Saïgon, des terroristes attaquèrent son caporal qui était coupable de travailler la terre. Quant à M. Hénaff, sa maison n'est plus qu'un tas de cendres et de débris calcinés.

Le Viêt-Minh s'oppose par tous les moyens au relèvement économique du pays. Ils détruisent les barrages qui empêchent l'eau salée d'envahir les rizières, dont la récolte est ainsi vouée à une perte totale.

Des bandes armées volent les buffles et les instruments de travail.

Un tiers des rizières a été mis en valeur. Mais la situation ne permettra pas de faire la récolte, laquelle est devenue problématique par l'admission de l'eau saumâtre.

Il n'y a plus aucun conseil de notables et le travail rural est partout arrêté par l'insécurité grandissante.

Le Viêt-Minh empêche même le débarquement des tissus français et, dans la région de Cantho, un malheureux paysan, qui s'en était procuré une pièce, a été trouvé éventré et la pièce de tissu bourrée dans l'horrible plaie.

À Giaray, dans la même région, une bande armée a fait irruption pistolets aux poings dans la maison commune et a exigé le versement de tout l'impôt de sécurité qui venait d'être perçu.

DANS L'OUEST COCHINCHINOIS

Tandis que la récolte du paddy bat son plein
(*Le Paysan de Cochinchine*, 11 janvier 1947)

On parle des colons, des « gros colons », précise-t-on. Il paraît que ce sont eux qui mènent la danse, et dictent leurs quatre volontés.

Erreur grossière, s'il en fut, mais que voulez-vous, n'est-il pas de bon ton, dans certains milieux écarlates, de taper sur les plus faibles.

Les « gros colons » dans l'Ouest se trouvent être tout juste, sauf erreur de notre part, les Émery, à Cantho, et les Gressier à Soctrang, 60 km plus à l'Ouest.

Des deux frères Emery, l'un d'entre eux s'est noyé à quelques kilomètres du chef-lieu.

Quant aux Gressier, depuis la mort du père, il reste les fils sur leurs domaines du Xano et de Phu-lôc, où ils ont grand peine à se maintenir.

Là-bas également le Père Jourdan, 72 ans, stoïquement resté sur sa rizière, au milieu de ses fermiers cambodgiens.

Tous les autres sont bloqués à Saïgon, Hénaff, Guillaumet, Abalain, de Bac-lieu, Noblet et ses fils, de Long-xuyên,

Conty, Jacques, Chevassus, de Camau.

Godard ², Laroze, de Rachgia.

Une année encore, une récolte après l'autre se trouve perdue, et, pour nombre d'entre eux, et combien d'autres que nous citerons plus tard, c'est la ruine irrémédiable.

De ce titre de « gros colons » qu'on leur jette au visage, moitié par haine, moitié par dérision, que reste-t-il après tant de travail acharné de toute une existence ? Rien, ou presque !

Il était du devoir de l'Administration de les soutenir, d'assurer au moins sous la protection de quelques gardes (qu'ils auraient payés), la rentrée de la récolte.

Mais personne ne bouge : protéger de « gros colons », quelle hérésie !

Et voici où nous en sommes deux ans presque, après le coup de Jarnac des crapulards japonais.

Du bavardage, de la démagogie.

Les colons français de l'Ouest auront tout subi, et en sont encore à attendre le plus minime appui.

L. P.

LE SCANDALE
DES DOMMAGES DE GUERRE
EN INDOCHINE
(*Le Paysan de Cochinchine*, 18 octobre 1947)

.....
On sait que la [Banque de l'Indochine](#), véritable pieuvre qui s'est abattue sur ce pays, a monopolisé (Oui Monsieur !, vous pouvez me faire les gros yeux, mais c'est ainsi)... la B.I.C., disons-nous, a monopolisé dans toute l'Indochine et nous la retrouvons comme actionnaire dans les 9/10^e des grosses affaires indochinoises, camouflée comme il se doit.

Ce « délicieux » inspecteur général de la B.I.C. [Paul Gannay] n'est-il pas devenu lui-même un riziculteur important, au moment précis, où le regretté Rémy Gressier, le grand colon de l'Ouest, trompé par d'astucieux financiers, se trouvait en difficulté ?

Ce qui n'empêcha pas la Banque de l'Indochine de « croquer » les riziculteurs français et annamites endettés lors de la crise 1930-1932, alors qu'il fallait fournir jusqu'à 32 et 34 litres de riz pour obtenir UNE PIASTRE de la Banque de l'Indochine.

Le signataire de ces lignes était à l'époque délégué au Grand Conseil des intérêts économiques et financiers d'Indochine qui siégeait à Hanoï.

Notre petit groupe fit tous ses efforts pour sauver les riziculteurs embourbés. Le gia de paddy, MESURE DE 40 L., valait 15 CENTS. Il leur était impossible de s'acquitter.

Rien n'y fit, la plupart furent exécutés par autorité de justice et ne s'en relevèrent jamais.

Seuls, les planteurs d'hévéas, ayant de puissants appuis en France, échappèrent de justesse à la ruine.

Je ne veux pas défendre les propriétaires annamites, dont la plupart ne songeaient qu'à mener la bonne vie sans se soucier, ni du rendement amélioré des terres, ni du bien-être qui en serait résulté pour la masse des travailleurs.

Mais cet étranglement inique, qu'on veuille bien nous croire, a eu des répercussions profondes. Dès ce moment, nombre d'Annamites spoliés devinrent les ennemis jurés de la cause française.

² Probablement Fernand René Godard, marié à Soctrang, en 1928, avec Albertine Gressier.

Et ceci, de par la faute d'un établissement financier : la Banque de l'Indochine, à qui le Service des Dommages de guerre vient d'attribuer sans aucun doute les 4/5^e des premières avances, soit 80 MILLIONS DE PIASTRES.

Voilà comment on perd l'Indochine !

Spartacus.

Pour la remise en marche

LA RIZICULTURE
en Cochinchine

(*Le Paysan de Cochinchine*, 18 septembre 1948)

Notre journal ayant, depuis dix-huit ans soutenu la cause des paysans, sans distinction de couleur, ce nous est toujours une grande satisfaction de recevoir un article se rapportant à la rizière, qui est, en Cochinchine, la chair de notre chair.

Notre respectable Notre respectable ami, E. M., dans l'article qu'on va lire, est sévère dans ses jugements, sévère mais juste, car personne ne lui apportera un démenti.

Et il termine par ces lignes : — Il reste de belles perspectives, à condition que l'on se mette résolument au travail.

Mais voilà ! Le voudra-t-on ? Alors que le pays tout entier est rongé par ce chancre, que des étrangers ont transmis aux générations qui viennent, par cette politique terroriste aux bannières écarlates.

J'ai lu avec grand intérêt votre article sur la riziculture et ses rendements dans les différents pays rizicoles du monde.

Cependant, certains chiffres me paraissent douteux. C'est ainsi que vous dites : Même sur les parcelles les plus fertiles de Malaisie et de Java, les rendements ne dépassent pas 40 quintaux à l'hectare. Ils sont au plus égaux à la moyenne d'Espagne et d'Italie.

Or, la moyenne des rendements en Lombardie est de 5.000 et celle de l'Andalousie de 5.500 kg à l'hectare.

En ce qui concerne l'Indochine, elle figure au dernier rang avec 1.200 kg à l'hectare.

À quoi tient cette différence énorme ? D'abord, au fait que de tout temps, on s'est livré à la culture extensive en Cochinchine. Quand un propriétaire avait fait une bonne récolte, il s'empressait d'acheter une auto du dernier modèle, un immeuble à Saïgon, enfin d'agrandir son domaine. Il n'était pas question d'améliorer le sort des ta-diên qui est certainement des plus misérable. On considérait que ces dépenses incombaient à l'Administration qui, effectivement, avait installé dans tous les centres des hôpitaux, des écoles et des maternités. Le propriétaire aurait dû se rendre compte que la meilleure manière d'améliorer le sort des fermiers était d'augmenter les rendements. Le propriétaire prétendait cependant qu'une augmentation de rendement entraînerait un affaiblissement des cours. Or, le riz de Birmanie, dont l'exportation par le port de Rangoon s'élevait à 3 millions de tonnes (soit le double de celui de Saïgon), était coté à un prix plus élevé que celui de Saïgon.

On sait que le prix de revient est fonction du rendement et que, plus ce rendement s'élève, plus le prix de revient s'abaisse. Il ne coûte pas plus, en effet, de produire 200 gia à l'hectare, que d'en produire 100, tout au moins en ce qui concerne la main-d'œuvre.

L'Administration a fait de louables efforts pour améliorer à la fois le rendement et la qualité, mais elle n'a pas été suivie par les propriétaires. Leur principal souci était d'obtenir, grâce à leur influence, titre de phu et de conseiller, bien qu'ils n'eussent

fourni aucune preuve de leurs aptitudes dans l'exercice de leur métier. Leurs fils étaient, pour la plupart, dans les bureaux du Gouvernement et s'intéressaient autant à l'agriculture, qu'un poisson à une pomme.

Malgré cette déficience, le rendement moyen s'éleva en 28 ans de 200 kg à l'hectare. La qualité dans certaines régions s'améliora également, grâce à la diffusion du paddy sélectionné. On sait que le riz du domaine Gressier faisait prime sur le marché de Marseille. Tout autre eût été le résultat si nous avions eu en Cochinchine quelques centaines de colonialistes, puisque ce terme est appelé maintenant à remplacer celui de colon.

Nous avons obtenu nous-même, à Thu-Duc, sur un terrain de 4 hectares, de fertilité moyenne, des rendements de 5.000 kg à l'hectare, grâce à la sélection de la semence et à l'amendement de la terre. Ce rendement a été maintenu pendant deux ans. Les circonstances nous ayant obligé à confier cette rizière à un fermier, le rendement tomba à 100 et même à 80 gia, à l'hectare. C'est là la meilleure preuve que les méthodes actuelles de fermages sont contraires à tout progrès.

D'autre part, l'agriculture, a toujours été le parent pauvre en Cochinchine. Or, dans un pays essentiellement agricole, dont le budget est alimenté dans la proportion de 80 % par son exportation, au moins 50 % de ses ressources devraient être consacrées au développement de l'agriculture, et ce n'est que lorsque ce développement aurait atteint son maximum, que l'on pourrait songer à aider les pays voisins.

Combien de travaux, urgents, n'ont pu être exécutés, faute de crédits, alors que ces fonds étaient dépensés dans d'autres parties de l'Union pour des travaux sans intérêt immédiat.

Il s'agira maintenant, si le nouveau gouvernement vietnamien veut réellement faire progresser la riziculture, de changer de méthode. Tout d'abord, les baux de fermage seront de 3, 5 et 10 ans. Les propriétaires seront tenus d'habiter sur leurs terres, au lieu de s'occuper de politique à Saïgon. On leur accordera un délai de cinq ans pour améliorer le rendement de leurs rizières, dans la proportion d'au moins 200 kg par hectare, faute de quoi la moitié de leur domaine fera retour à l'état qui le distribuera aux fermiers, en facilitant ainsi la petite propriété.

L'enseignement de l'agriculture devra figurer en tête du programme de l'enseignement. Chaque commune devra posséder son terrain d'essai. Des primes seront accordées à celles qui obtiendront les meilleurs rendements. La semence sélectionnée sera distribuée au cours du jour, par le service de l'Agriculture qui sera chargé de la vérification du rendement et de la qualité du grain récolté.

Enfin, n'oublions pas que plusieurs de nos clients, parmi lesquels on pourrait citer les États Malais, Java et les Philippines, sous l'empire de la nécessité, ont développé leur production. La France, notre meilleur client, dont les besoins sont de 2 millions de tonnes, compte dans quelques années pouvoir couvrir la moitié de ses importations, en développant la riziculture dans la vallée du Rhône où elle a déjà obtenu des résultats très intéressants. Il nous reste heureusement de belles perspectives dans le développement de notre exportation vers les pays de l'Union Française, à la condition que l'on se mette résolument au travail.

E. M.
